

Les éléments fondateurs de la culture.

Valeurs, Normes, Institutions, Langue.

Valeurs et société.

Le terme **valeurs** peut faire référence à des attributs et des perceptions qu'une personne partage avec des membres de son groupe social ou **culturel**. Ces **valeurs** sont dites parfaites et rendent désirables ainsi qu'estimables les êtres ou les comportements auxquelles elles sont attribuées. Elles peuvent orienter les actions des individus dans une société en fixant des buts et des idéaux. Les valeurs constituent une **morale** qui donne aux individus les moyens de juger leurs actes et de se construire une **éthique** personnelle.

Les valeurs correspondent à ce à quoi les gens attribuent de la valeur, de l'importance : comme le partage, l'équité, la justice, l'honneur. Elles sont à la fois subjectives, c'est-à-dire ressenties par des individus, et relativement « objectives », car partagées socialement. Elles varient selon les cultures, les générations et les sexes. Elles peuvent être renforcées par des normes sociales. Elles peuvent être explicites, proclamées dans un langage, ou implicites, motivant des pratiques. Les types de valeurs sociologiques incluent les valeurs morales et éthiques, les valeurs idéologiques (politique) et spirituelles (religion), les croyances, les valeurs écologiques ou encore esthétiques, ouvertes, individuelles et collectives.¹

¹ - [https://fr.wikipedia.org/wiki/Valeurs_\(sociologie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Valeurs_(sociologie)).

2- **La morale** vise d'une part à la conservation des formes collectives d'organisation sociale, de la société, de l'intérêt général, d'autre part à l'agrément de la vie des individus en société. De même, un même schéma moral est adapté selon chaque culture et société, mais à l'intérieur de ces cultures, différents types de moralité cohabitent ensemble, avec un degré variable de tensions⁶. Elle peut renvoyer à l'ensemble des règles de conduite diffuses dans une société donnée (politesse, courtoisie, civisme), ou encore à des préceptes énoncés explicitement par une religion ou une doctrine (morale religieuse). Les règles morales peuvent être considérées comme des habitudes qui se sont imposées, à travers le temps, à un groupe social (mœurs, coutumes, etc.).

3- **L'éthique** c'est une réflexion fondamentale sur laquelle, la morale d'un peuple ou d'une communauté donnée pourrait établir ses normes, ses limites et ses devoirs. L'éthique renvoie aux jugements moraux.

Normes et société.

Une **norme sociale** réfère à une façon de faire ou d'agir, une règle de conduite tacite ou écrite, qui a prévalence dans une société ou un **groupe social** donné. Elle est légitimée par des habitudes, des valeurs, des croyances partagées au sein d'un collectif donné, ainsi que par le **contrôle social** exercé.

Les normes sociales définissent ce qui est socialement acceptable de faire et d'être en distinguant les comportements et les attitudes des individus, qui sont **conformes** aux attentes et /ou aux règles de la société. Des comportements et des attitudes y sont jugés et sanctionnés. Elles traduisent les **valeurs** et les idéaux dominants d'une **société** ou d'un **groupe**. Il n'est pas obligatoire que tous les groupes d'une même société donnée partagent les mêmes normes, c'est même rarement le cas. Ces divergences entre les normes apportent des conflits sur les façons adéquates de se comporter, dans diverses situations.²

Institutions.

Une **institution** est une structure d'origine coutumière ou légale, faite d'un ensemble de règles orienté vers une fin, qui participe à l'organisation de la société ou de l'État. Elle peut désigner

- L'institution culturelle, dans son acception générale, renvoie le plus souvent à la culture légitime. La notion comporte également une dimension historique, non seulement parce que chaque institution culturelle a sa propre histoire, mais aussi parce que la plupart d'entre elles sont liées à une histoire nationale, régionale ou locale.
- Une institution scolaire est une structure sociale et politique destinée à l'éducation, dans le premier degré (écoles maternelle, écoles élémentaire, enfants handicapés) et le second degré (collèges, lycées). L'institution catholique est représentée par l'Église qui désigne l'organisation de la communauté des fidèles.

Traditionnellement, en France, certaines institutions ont une mission de contrôle des usages dans le domaine de la culture et se nomment les académies. Exemple : l'Académie française, fondée par Richelieu en 1635, est l'une des plus anciennes institutions françaises.

L'Académie française, fondée en 1634 et officialisée en 1635 par le cardinal de Richelieu, est une institution française dont la fonction est de normaliser et de perfectionner la langue française. Elle se compose de quarante membres élus par leurs pairs, et est la première des cinq académies de l'Institut de France. La mission qui lui est assignée dès l'origine, et qui sera précisée par lettres patentes de Louis XIII le 29 janvier 1635, est de travailler à « donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Elle compose un *Dictionnaire de l'Académie française*, dont la première édition est publiée en 1694. Elle attribue également des prix littéraires.

L'Académie française (créée en 1635).

L'Académie des inscriptions et Belles-Lettres (créée en 1663).

L'Académie des sciences (créée en 1666).

L'Académie des Beaux-Arts (créée en 1816). Elle est héritière des Académies royales (1648- 1671).

L'Académie des sciences morales et politiques (créée en 1832).

² - https://fr.wikipedia.org/wiki/Norme_sociale.

La Langue.

La langue française est un attribut culturel souverain pour de nombreux peuples et Etats, comme en France où depuis 1992 « la langue de la République est le français » ou au Québec où depuis 1977 elle « permet au peuple québécois d'exprimer son identité ». Elle est également le principal véhicule des cultures francophones dans le monde et le moyen principal d'expression de leurs pensées. Le français est la deuxième langue la plus souvent enseignée en tant que langue étrangère à travers le monde.

Le **français** est une langue indo-européenne de la famille des langues romanes dont les locuteurs sont appelés francophones. Le français est parlé, en 2018, sur tous les continents par environ 300 millions de personnes : 235 millions l'emploient quotidiennement, et 90 millions en sont des locuteurs natifs. En 2018, 80 millions d'élèves et étudiants s'instruisent en français dans le monde. Selon l'Organisation internationale de la francophonie, il pourrait y avoir 700 millions de francophones dans le monde en 2050. Le français est une des six langues officielles ainsi qu'une des deux langues de travail de l'Organisation des Nations unies. Il est langue officielle ou de travail de nombreuses organisations gouvernementales internationales ou régionales comme l'Union africaine et l'Union européenne.

L'histoire du français et des francophones est celle de la rencontre et de l'échange entre de nombreux peuples. Le français est une variété de la langue d'oïl, un groupe de langues romanes parlées originellement dans la partie septentrionale du domaine gallo-roman sur le territoire des actuelles Belgique et France et qui résultent de l'évolution, sous l'influence de langues germaniques, du latin populaire parlé en Gaule. En 1539, par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, le français, langue maternelle des dynasties capétiennes, devient une langue juridique et administrative en France. À la même période, il commence à se diffuser plus massivement hors d'Europe, d'abord en Amérique, puis ensuite en Afrique, en Asie et en Océanie, sous l'effet de l'expansion des empires coloniaux français puis belge. En 1794, et malgré avoir été sous l'Ancien Régime la langue des cours royales et princières européennes, des tsars de Russie aux rois d'Espagne, des princes d'Allemagne aux rois de Grande-Bretagne, le français devient la seule langue officielle de la Première République française.